

# Les femmes

Depuis déjà de longues années, les femmes participent à tous les aspects de la vie canadienne. En 1918, aux termes d'une longue lutte, le droit de vote leur est accordé aux élections fédérales; en 1929, elles aident à renverser un jugement qui, sous prétexte qu'elles n'étaient pas des «personnes» au termes de la loi, empêchait la nomination de femmes au Sénat.

Depuis, la vie des femmes et la société canadienne ont connu de profonds changements. En 1929, moins de 4 p. 100 des femmes travaillent à l'extérieur du foyer; en 1991, 60 p. 100 sont sur le marché du travail. À elle seule, cette tendance a provoqué de profondes métamorphoses de la vie familiale.

## Les femmes et leurs familles

Les 25 dernières années ont été marquées par la disparition de la famille «traditionnelle», où le père était le seul soutien de famille et où la mère restait au foyer sans recevoir de rémunération afin de s'occuper des enfants et de s'acquitter des tâches ménagères. En 1992, seulement 16 p. 100 des familles canadiennes appartenaient encore à ce type. Alors qu'aujourd'hui la plupart des familles sont des couples à salaire double avec ou sans enfants, 16 p. 100 des familles sont dirigées par la mère seule.

Le changement le plus frappant est peut-être l'augmentation du nombre de mères dont les enfants sont en bas âge et qui travaillent hors du foyer. Un nombre record de 69 p. 100 des mères de familles biparentales dont tous les enfants sont âgés de moins de 6 ans sont maintenant sur le marché du travail, alors que 47 p. 100 des mères de familles monoparentales sont dans la même situation.

Il n'est pas surprenant que cette évolution rapide du mode de vie familial ait mis à l'ordre du jour les questions de garde d'enfants ainsi que la répartition du travail et des responsabilités familiales. On estime que 60 p. 100 des familles avec un enfant de moins de 13 ans ont besoin d'aide pour faire garder cet enfant pendant le travail des parents. Par le biais d'allocations et de crédits d'impôt, le gouvernement fédéral fournit approximativement un milliard de dollars chaque année pour l'aide à la garde d'enfants.

Dans tous les secteurs, les femmes jouissent du droit de prendre un congé de maternité sans pénalité, généralement pour une période de 17 semaines. Un congé parental supplémentaire de 24 semaines, pouvant être pris par le père ou la mère, est offert aux travailleurs oeuvrant dans certains domaines, notamment dans la fonction publique fédérale, les banques, les sociétés de transports et de communications.

Outre ces droits concernant les congés non-payés, l'assurance-chômage accorde 15 semaines de prestations de maternité aux mères, alors que les pères naturels ou les parents adoptifs reçoivent 10 semaines de prestations parentales.

## Les femmes et l'économie

Les femmes représentent 45 p. 100 de la population active du Canada, comparé à 36 p. 100 en 1975. En fait, près des trois-quarts de toute la croissance en main-d'oeuvre, entre 1975 et 1991, est redevable de l'entrée de femmes sur le marché du travail. Elles ont toutefois encore tendance à être cantonnées dans les secteurs à faible revenu dits «féminins»: le travail de bureau, la vente, les services, l'enseignement,

les soins infirmiers. D'autre part, le nombre de femmes travaillant à leur propre compte a grimpé de 172 p. 100 depuis 1975. Aujourd'hui, 30 p. 100 des personnes qui travaillent à leur propre compte sont des femmes.

Il existe toujours un écart salarial entre les hommes et les femmes: en 1993, le salaire des femmes travaillant à plein temps représentait en moyenne 72 p. 100 du salaire masculin. Des lois sur l'équité salariale sont en vigueur au niveau fédéral depuis plus d'une décennie et sont également en cours d'intégration dans plusieurs juridictions provinciales, dont relève la majeure partie de la main d'oeuvre canadienne. Ces lois sont fondées sur une évaluation des emplois prenant en considération les conditions de travail ainsi que les aptitudes, les efforts et les responsabilités nécessaires à son accomplissement.

Les entreprises employant plus de 100 personnes et les compagnies désireuses de faire affaire avec le gouvernement fédéral sont également soumises à un programme d'équité en matière d'emploi. Le patronat de ces entreprises doit présenter un rapport annuel sur les progrès accomplis quant à l'intégration des femmes ainsi que d'autres groupes cibles dans leurs effectifs.

Près du quart des travailleuses ont un emploi à temps partiel et ce pourcentage n'a guère changé depuis 10 ans. Cette situation illustre une tendance générale de l'économie canadienne vers les emplois à temps partiel, notamment dans le secteur des services, où oeuvrent la majorité des femmes.

On constate de plus en plus, au Canada comme ailleurs, une «féminisation de la pauvreté»